



PROJET

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Entre :

La commune de ROUEN CEDEX
représenté(e) par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76037 ROUEN CEDEX
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « Mustel » sis à ROUEN CEDEX est arrivée à échéance le 31 décembre 2008.
Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement
Article 2 – sans changement
Article 3 – sans changement
Article 4 – sans changement
Article 5 – sans changement
Article 6 – sans changement
Article 7 – sans changement
Article 8 – sans changement
Article 9 – sans changement
Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à ROUEN
Le
en 3 exemplaires

Pour la commune de ROUEN
Par délégué

François LESCOMTE
Adjoint au Maire

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

André REY
Directeur.



PROJET

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Entre :

La commune de ROUEN CEDEX
représenté(e) par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76037 ROUEN CEDEX
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « Saint Sever » sis à ROUEN CEDEX est arrivée à échéance le 31 décembre 2008. Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

- Article 1 – sans changement
- Article 2 – sans changement
- Article 3 – sans changement
- Article 4 – sans changement
- Article 5 – sans changement
- Article 6 – sans changement
- Article 7 – sans changement
- Article 8 – sans changement
- Article 9 – sans changement
- Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à ROUEN

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de ROUEN
Par délégation

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

*Françoise LESCONVEC
Adjointe au Maire*

André REY
Directeur.



PROJET

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Entre :

La commune de ROUEN CEDEX
représenté(e) par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76037 ROUEN CEDEX
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « **Ile des Loisirs** » sis à ROUEN CEDEX est arrivée à échéance le 31 décembre 2008.
Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

- Article 1 – sans changement**
- Article 2 – sans changement**
- Article 3 – sans changement**
- Article 4 – sans changement**
- Article 5 – sans changement**
- Article 6 – sans changement**
- Article 7 – sans changement**
- Article 8 – sans changement**
- Article 9 – sans changement**
- Article 10 – durée de la convention**

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à ROUEN
Le
en 3 exemplaires

Pour la commune de ROUEN
Par délégation

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNEC
Adjointe au Maire

André REY
Directeur.



PROJET

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Entre :

La commune de ROUEN CEDEX
représenté(e) par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76037 ROUEN CEDEX
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « Lefort » sis à ROUEN CEDEX est arrivée à échéance le 31 décembre 2008.
Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

- Article 1 – sans changement
- Article 2 – sans changement
- Article 3 – sans changement
- Article 4 – sans changement
- Article 5 – sans changement
- Article 6 – sans changement
- Article 7 – sans changement
- Article 8 – sans changement
- Article 9 – sans changement
- Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à ROUEN

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de ROUEN C
Par délégation

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

*Françoise LESCONNEX
Adjointe au Maire*

André REY
Directeur.



PROJET

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Entre :

La commune de ROUEN CEDEX
représenté(e) par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76037 ROUEN CEDEX
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « Les Essarts » sis à ROUEN CEDEX est arrivée à échéance le 31 décembre 2008. Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

Article 1 – sans changement
Article 2 – sans changement
Article 3 – sans changement
Article 4 – sans changement
Article 5 – sans changement
Article 6 – sans changement
Article 7 – sans changement
Article 8 – sans changement
Article 9 – sans changement
Article 10 – durée de la convention

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à ROUEN

Le
en 3 exemplaires

Pour la commune de ROUEN
Par délégation

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNEC
Adjointe au Maire

André REY
Directeur.



PROJET

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Entre :

La commune de ROUEN CEDEX
représenté(e) par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76037 ROUEN CEDEX
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « **Le petit Prince** » sis à ROUEN CEDEX est arrivée à échéance le 31 décembre 2008. Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

- Article 1 – sans changement**
- Article 2 – sans changement**
- Article 3 – sans changement**
- Article 4 – sans changement**
- Article 5 – sans changement**
- Article 6 – sans changement**
- Article 7 – sans changement**
- Article 8 – sans changement**
- Article 9 – sans changement**
- Article 10 – durée de la convention**

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à Rouen

Le

en 3 exemplaires

Pour la commune de ROUEN
Par de la Générale

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

Françoise-LESCONNEC
Adjointe au Maire

André REY
Directeur.



PROJET

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Entre :

La commune de ROUEN CEDEX
représenté(e) par son maire, Madame Valérie FOURNEYRON
dont le siège est situé PLACE DU GENERAL DE GAULLE 76037 ROUEN CEDEX
agissant en vertu de la délibération du
ci-après désignée « le gestionnaire »

et :

La caisse d'Allocations familiales de Rouen,
représentée par son directeur, Monsieur André REY
dont le siège est situé 4 rue des Forgettes – 76017 Rouen Cédex
ci-après désignée « la Caf »

Il est exposé et arrêté ce qui suit :

Exposé : la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à l'accueil de loisirs pour l'équipement « **Salomon** » sis à ROUEN CEDEX est arrivée à échéance le 31 décembre 2008.
Le gestionnaire souhaitant maintenir cette offre de service aux familles, demande expressément son renouvellement pour une nouvelle période d'une année.

- Article 1 – sans changement**
- Article 2 – sans changement**
- Article 3 – sans changement**
- Article 4 – sans changement**
- Article 5 – sans changement**
- Article 6 – sans changement**
- Article 7 – sans changement**
- Article 8 – sans changement**
- Article 9 – sans changement**
- Article 10 – durée de la convention**

Le présent avenant proroge d'une année supplémentaire la convention de financement à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle se renouvelle par demande expresse.

Article 11 – sans changement



Il est établi un original de l'avenant à la convention financière pour chacun des co-signataires.

Fait à **ROUEN**
Le
en 3 exemplaires

Pour la commune de ROUEN
Pou de'legation

Pour la caisse d'Allocations familiales
de Rouen

Françoise LESCONNEX
Adjointe au Maire

André REY
Directeur.